

Chalais, le 23 mars 2021 /CC/mt

Aux parents des enfants et jeunes
domiciliés sur la Commune de Chalais

INSTITUTIONS

Sylvie MASSEREY ANSELIN
presidence@chalais.ch



Délai au 12 avril 2021, à 12 h.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal et TélérVercorin SA ont décidé de poursuivre l'aide accordée aux enfants et jeunes amateurs de glisse et d'activités estivales en montagne.

Ainsi, le partenariat est reconduit pour la période 2021-2022, selon les modalités suivantes :

Aux enfants de 2006 à 2015

Le forfait MAGIC PASS d'une valeur de **CHF 269.—** est offert.

Aux jeunes de 1996 à 2005

Une réduction de **CHF 100.-** vous est accordée sur votre forfait.

Acquisition de l'abonnement MAGIC PASS

Pour en profiter, vous devez impérativement passer votre commande du MAGIC PASS sur le site internet <https://www.magicpass.ch> ou vous trouverez également toutes les informations utiles.

Demande de remboursement

Sur présentation du justificatif d'achat de l'abonnement (ou copie de l'abonnement) et au moyen du formulaire que vous trouverez sur le site <https://www.chalais.ch/commune/magic-pass-775.html>, vous pourrez obtenir le remboursement de la participation communale et celle de la Télécabine.

Le Magic Pass vous offre un accès libre et illimité aux remontées mécaniques de 40 domaines skiables en hiver et de 21 destinations en été.

Accédez à 1'100 km de pistes, 2 glaciers, 18 snowparks, 100 terrasses d'altitude et 2 restaurants tournants, plus de 1'000 km d'itinéraires VTT, des sentiers de randonnées, des destinations familiales, des stations thermales, des panoramas à couper le souffle, la proximité de toutes les régions romandes et bien plus encore.

Avec nos meilleures salutations.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente :

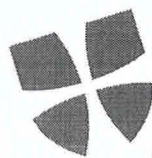


Sylvie MASSEREY ANSELIN

La Secrétaire :



Colette BALMER



COMMUNE DE
CHALAIS



MAGIC PASS

Participation 2021/2022

Titulaire de l'abonnement

Nom : | |

Prénom (s) : | |

Date (s) de naissance : | |

Coordonnées de remboursement

Titulaire du compte :

Adresse :

Localité :

N° téléphone : Mail :

Banque ou CCP :

IBAN : CH

Date : Signature :

**À joindre obligatoirement le justificatif d'achat de l'abonnement
ou une copie de l'abonnement**

**À retourner à l'Administration communale de Chalais
avant le 31 décembre 2021**

Remboursement assuré dans les 60 jours dès réception du formulaire